



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 950

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS EUROPEEN FEDER POUR LA FEUILLE DE ROUTE
NUMERIQUE TERRITORIALE**

Considérant le potentiel financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) alloué par la Région Hauts-de-France en qualité d'Autorité de gestion du programme FEDER 2021-2027.

Considérant que ce financement est destiné notamment à permettre d'accompagner le développement des Smart Territoires, et qu'il vise à soutenir et à contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre des stratégies numériques des intercommunalités,

Vu la délibération n°2024/CC085 par laquelle le Conseil Communautaire du 25 juin 2024 a adopté la nouvelle feuille de route numérique territoriale de la Communauté d'Agglomération et autorisé le dépôt d'un dossier de financement au titre du FEDER auprès de la Région Hauts-de-France pour financer une partie de ces actions,

Considérant que les actions de la Communauté d'Agglomération citées ci-dessous sont éligibles au fonds FEDER en faveur du développement des Smart Territoires :

- Développement d'une application permettant le pilotage et le suivi des organismes financés par l'analyse des données juridiques et financières ;
- Observatoire fiscal partagé auprès des communes permettant de réaliser des diagnostics, d'optimiser et d'aider à la décision fiscale ;
- Modernisation du mode de gestion des activités des déchetteries, de la collecte en points d'apports volontaires et de la plateforme ;
- Centralisation des opérations de gestion, de suivi et d'optimisation de la maintenance inter-directions ;
- Logiciel de gestion de projets pour toute la collectivité ;
- Plateforme d'IA générative pour la recherche et l'assistance à la rédaction d'actes administratifs à l'échelle de l'Agglomération et de ses communes ;
- Expérimentation de la sécurisation par Intelligence Artificielle d'une déchetterie communautaire ;
- Gestion Technique Centralisée pour les panneaux solaires ;
- Audit énergétique des bâtiments et création d'un jumeau numérique afin de permettre la mise en place d'un plan de rénovation durable des bâtiments ;
- Expérimentation d'un système d'inspection de la voirie par Intelligence Artificielle ;
- Prestations Cybersécurité – Analyse de risques ;
- Financement de 3 postes : Responsable des systèmes d'information mutualisé, Chargé de projet Données et Chargée de mission numérique et territoire intelligent ;

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention de financement d'un montant prévisionnel de 646 049 € au titre du fonds européen FEDER en faveur du développement du Smart Territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

DECIDE d'autoriser la signature des pièces qui en découlent.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 9. JAN. 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 JAN. 2026

Et de la publication le : - 9 JAN. 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie